



FAMILLES

- 29 représentants familiaux dans l'Ain répartis en 3 pôles, chacun doté d'un référent :
- > Parentalité – éducation – jeunesse
- > Logement – environnement – transport
- > Santé – handicap – vieillesse
- Présents dans 34 organismes, ce qui représente 47 sièges
- L'Udaf de l'Ain regroupe 48 associations familiales, soit 7 983 familles
- Lors du mandat 2020-2026, 55 délégués ont représenté l'Udaf dans 55 communes.
- Le recrutement des délégués CCAS (centres communaux d'action sociale) pour le mandat 2026-2032 est actuellement en cours.

Udaf de l'Ain
12 bis rue de la Liberté
BP 93
01003 Bourg-en-Bresse Cédex

Tél. 04 74 32 11 40
www.udaf01.fr

Alimenter la discussion



Cécile Charière
Animatrice de la politique familiale à l'Udaf de l'Ain

« Il ne s'agit pas de défendre un cas personnel mais les intérêts globaux des familles, d'être leur porte-parole pour veiller au maintien de leur pouvoir d'achat face à une hausse de loyer par exemple, pour garantir de bonnes conditions d'accueil ou la qualité des services », précise Céline Charière.

REPRÉSENTANTS FAMILIAUX



Formation de début de mandat des CCAS

La voix des familles dans les organismes

C'est l'une des quatre missions* de l'Udaf : représenter officiellement l'ensemble des familles, défendre leurs intérêts et intervenir auprès des pouvoirs publics pour coconstruire et évaluer les politiques en leur faveur. Les représentants familiaux sont les chevilles ouvrières de cette mission.

PAR ANNE PAGNOTTE-BIEL

DES BÉNÉVOLES ENGAGÉS POUR LE BIEN COMMUN

Céline Charière, animatrice de la politique familiale à l'Udaf de l'Ain, rappelle que la mission de ces bénévoles est clairement définie par le Code de l'action sociale et des familles. C'est à ce titre que les représentants familiaux siègent dans les institutions et les organismes d'État tels que la Caf (Caisse d'allocations familiales), la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie), le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), le Conseil de surveillance du centre hospitalier, les commissions des usages des hôpitaux ou de certaines cliniques, ou encore auprès des bailleurs sociaux.

FORMATION, INFORMATION, DÉBAT ET ARGUMENTATION

Tout membre d'une association familiale du département peut prétendre à une mission de représentation familiale en cas d'ouverture ou de vacance de poste. Après une validation collégiale de l'Udaf de l'Ain, le nouveau bénévole peut être formé par son prédécesseur. « Dans certains cas, une formation peut lui être proposée par l'organisme dans lequel il est appelé à siéger. Des sessions sont également dispensées par l'Union nationale » explique l'animatrice aindinoise. « Et je suis présente à leurs côtés, pour leur transmettre des éléments techniques et d'actualité. » Des réunions de pôle, au minimum semestrielles, permettent aux représentants familiaux d'échanger sur leurs pratiques, de débattre et de prendre position sur chacun des sujets en cours. Chaque représentant familial peut ainsi intervenir pleinement dans les commissions, proposer des solutions étayées, avant de voter en Conseil d'administration, toujours dans l'objectif de défendre les intérêts des familles du département. ■

*Également : observer et décrypter, accueillir, informer & accompagner, animer & soutenir

TÉMOIGNAGE

L'intérêt des familles comme boussole

« Je crois profondément en l'humain et à la possibilité que chacun puisse réussir » affirme avec ferveur Françoise Canard, représentante familiale à l'Udaf depuis un peu plus d'un an. Responsable de projet dans une mutuelle de l'économie sociale et solidaire engagée pour l'accès aux soins pour tous, elle souhaitait aller plus loin encore dans son militantisme. Adhérente de l'Union des familles laïques, cette Villardoise rejoint l'Udaf avec l'envie profonde de se mettre plus encore



« Porter les besoins des familles. »

FRANÇOISE CANARD
REPRÉSENTANTE FAMILIALE DE L'UDAF DE L'AIN À LA CAF

au service des familles en devenant représentant familial. Un mandat se libère à la Caf fin 2024 : elle saisit l'occasion. « Au-delà de la mission, c'est très enrichissant et formateur à titre personnel. » Maman de trois enfants et trois fois grand-mère, elle apprécie particulièrement son mandat à la Caf, mandat renouvelé début 2026 pour quatre ans « car la Caf, ce ne sont pas que les prestations financières, c'est également un grand soutien à la petite enfance avec les crèches, les gardes, la médiation familiale. J'avais envie de porter la parole des familles dans cette instance pour que ce service leur soit bénéfique, pour que les décisions correspondent à leurs enjeux et aux problématiques du territoire. »

En 2027, la convention d'objectifs et de gestion entre l'État et la Caisse nationale d'allocations familiales sera renouvelée et déclinée localement.

Ce projet d'ampleur réjouit Françoise Canard dont le rôle de courroie de transmission entre réalités quotidiennes du terrain et organismes officiels prendra plus que jamais tout son sens. ■



Réunion d'installation du conseil d'administration du CCAS de Belley où siège un représentant familial de l'Udaf de l'Ain.

Sur le terrain avec Philippe Jandrau

Représentant familial dans les CCAS de Belley, Jasseron et Châtillon-sur-Chalaronne, il décrypte certaines de ses missions de manière très concrète, tout en respectant son pacte de confidentialité.

UNE VALIDATION COLLECTIVE DES AIDES

Le CCAS reçoit des demandes d'aides financières de citoyens qui doivent partir en Ehpad ou en foyer d'hébergement pour personnes handicapées par exemple. L'assistante sociale expose le cas au conseil d'administration du CCAS composé d'élus de la commune et d'associations, de l'Udaf. « Sur la base de notre expertise de représentant familial, nous donnons un avis et votons l'attribution des aides. Nous orientons aussi sur les aides sociales départementales. »

« La situation est de plus en plus complexe. Après les demandes d'aides pour régler les factures de gaz ou

d'électricité, nous avons maintenant aussi des demandes d'accompagnement pour des notes de réparation de voiture, pour pouvoir continuer à travailler. L'aide peut également être matérielle, en servant de relais de poste pour des personnes qui ne pourraient pas recevoir de courrier chez elles, en cas de demande de divorce mal vécue par le conjoint par exemple » explique Philippe Jandrau.

LA MISE EN PLACE D'ÉVÉNEMENTS POUR TOUS

« Dans certaines communes, le CCAS (co-)organise des événements, comme des conférences. Nous partageons

notre avis sur les thématiques à aborder et pouvons également assister à la manifestation. »

LA RÉFLEXION SUR DES PROJETS STRUCTURANTS

Dans les petites communes, le CCAS travaille dans une grande proximité avec les habitants. Dans les villes, il s'agit plus de réfléchir de manière conjointe aux grands projets comme la création d'une crèche. Le représentant familial peut ainsi apporter son regard pour confirmer l'adéquation du projet avec les attentes et besoins des familles. ■



« Accompagner les familles de la naissance à la fin de vie. »